



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

**Séance extraordinaire du
lundi 31 mai 2021, à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. Législation

- 1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum
- 1.2. Séance à huis clos
- 1.3. Adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Avis de motion – Règlement 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement 797-2021
- 1.5. Présentation du projet de règlement 805-2021, modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement 797-2021

2. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 2.1. Annulation de la résolution 101-04-2021
- 2.2. Inspectrice ou inspecteur en bâtiment et environnement – Stagiaire (emploi estival rémunéré) – Embauche

3. Voirie

- 3.1. Annulation de la résolution 125-05-2021
- 3.2. Embauche d'un journalier occasionnel au Service des travaux publics, parcs et immeubles

**Prochaine séance ordinaire du conseil le
lundi 7 juin 2021, à 19 h 30**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
MRC DE JOLIETTE**

PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 805-2021

Modifiant le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement d'emprunt 797-2021 (pour la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés)

ATTENDU le règlement d'emprunt 797-2021, concernant la construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés;

ATTENDU l'ouverture des soumissions des entrepreneurs le lundi 3 mai 2021, à 10 h;

ATTENDU QUE la soumission conforme la plus basse est celle de *Généreux Construction inc.*, d'une somme de 792 831,88 \$, avant taxes;

ATTENDU QUE le 2^e attendu, les articles 2 et 3 ainsi que l'annexe A du règlement d'emprunt 797-2021 doivent être corrigés;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 31 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de _____,
Appuyée par _____,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil que le projet de règlement d'emprunt 805-2021 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

De remplacer le 2^e attendu du règlement d'emprunt 797-2021 par celui-ci :

« ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à **1 039 000 \$**; »

Article 3

De remplacer l'article 2 du règlement d'emprunt 797-2021 par le suivant :

« **Article 2**

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de construction d'un 3^e bassin aux étangs aérés, incluant les frais contingents, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préparée

par M. René Charbonneau, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 17 mai 2021, selon la soumission de *Généreux Construction inc.*, tous deux faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ». »

Article 4

De remplacer l'article 3 du règlement d'emprunt 797-2021 par le suivant :

« Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **1 039 000 \$**, pour une période de 25 ans. »

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

François Desrochers, maire

René Charbonneau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Procédure – 805-2021	Date	N° de résolution
Avis de motion	31 mai 2021	-05-2021
Présentation du projet de règlement	31 mai 2021	-05-2021
Adoption du règlement		
Avis de tenue de registre		
Tenue de registre		
Résultat sur la tenue de registre		
Approbation du MAMOT		
Entrée en vigueur		
Date de publication		

Annexe A

Répartition détaillée et préparée par le directeur général et secrétaire-trésorier, René Charbonneau, en date du 17 mai 2021

**ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION
D'UN 3^E BASSIN AUX ÉTANGS AÉRÉS**

		COUT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU 3E BASSIN	IMMEUBLES INCLUT DANS LE LISÉRÉ ROUGE	IMMEUBLES INCLUT DANS LES LISÉRÉS EN VERT	TOUS LES ABONNÉS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE
			50%	20%	30%
Soumission Généreux Construction inc.		792 832			
Proposition d'analyse de sol		9 950			
		802 782	401 391	160 556	240 835
Imprévus	10%	80 278	40 139	16 056	24 083
		883 060	441 530	176 612	264 918
Frais d'ingénierie		80 000	40 000	16 000	24 000
		963 060	481 530	192 612	288 918
Taxes nettes	4.9875%	48 033	24 016	9 607	14 410
		1 011 093	505 546	202 219	303 328
frais de financement	2.76%	27 907	13 954	5 581	8 372
TOTAL DU COUT DE CONSTRUCTION DU BASSIN		1 039 000	519 500	207 800	311 700

Préparé par:


René Charbonneau
Directeur général et secrétaire-trésorier

En date du :

17-mai-21